

RECAPITULATION DES SALAIRES DÉCLARÉS A LA CAISSE

RÉSERVÉ A LA CAISSE	PÉRIODES	SALAIRES BRUTS	NOMBRE DE SALAIRES DÉCLARÉS
ATTENTION	Avril 2017	54 860,00	20
Remplissez avec soin toutes les rubriques des parties A et B de la DNA	Mai 2017	53 717,00	20
	Juin 2017	49 222,00	20
	Juillet 2017	54 017,00	28
	Août 2017	46 439,00	
	Septembre 2017	49 790,00	
	Octobre 2017	58 292,00	
	Novembre 2017	54000,00	
	Décembre 2017	51 030,00	19
	Janvier 2018	52 600,00	25
	Février 2018	48 000,00	19
	Mars 2018		

TOTAUX

EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE POUR L'ANNEE 2017

Moins de 10	10 à 19	20 et plus
-------------	---------	------------

DÉCLARATION NOMINATIVE ANNUELLE

Personnels employés et salaires gagnés au cours de la période de référence des congés 2013

du 1 avril 2017 au 31 mars 2018

A RETOURNER A LA CAISSE AVANT LE : 30 Avril 2018

A COMPLÉTER OU A VÉRIFIER

NOMBRE DE SALARIÉS OCCUPÉS AU COURS DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: 20

NOMBRE DE SALARIÉS PRÉSENTS AU 31 MARS DANS L'ENTREPRISE: 20

DONT APPRENTIS: 0

QUEL EST VOTRE HORAIRE HEBDOMADAIRE ?

QUEL EST VOTRE JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE ? **samedi**

EXONERATION DE CHARGES PATRONALES DE SECURITE SOCIALES (Loi du 28 mai 2009 pour le développement de l'outre-mer)

Vous bénéficiez de l'exonération : Oui Non

En 2017, l'effectif de l'entreprise a été (cocher une case) :

1 - Inférieur à 11 salariés :

2 - Supérieur ou égal à 11 salariés :

CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ET DE PREVOYANCE

La Caisse des Congés Payés verse les cotisations obligatoires de retraite à la Caisse Régionales de Retraite du BTP des Antilles et de la Guyane. Si vous cotisez à une autre caisse, indiquez la catégorie concernée :

Ouvriers ETAM Cadres tranche A Cadres tranche B

Et joignez à votre DNA l'adresse de la ou des caisses.

CONGES BTP Antilles et Guyane

ADHÉRENT N° 0025768/J

NORD SUD SARL

BP 62555

97

TÉL :

E-mail :

FAX :

N° IDENTIFICATION SIRET

CODE APE NAF

4321A

CONVENTION COLLECTIVE

Bâtiment et Travaux Publics

NOM ET ADRESSE DU CABINET COMPTABLE

RENSEIGNEZ CETTE ZONE SI VOUS AVEZ UN COMPTABLE

TÉL :

FAX :

NOM / PRENOM

DATE NAISSANCE

MÉTIER INDIVIDUEL

PÉRIODE D'EMPLOI

PERSONNEL HORAIRE OU MENSUALISÉ

PERSONNEL A SALAIRE MENSUEL A SALAIRE MENSUEL FIXE

SALAIRES TOTAUX BRUTS VERSÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

TEMPS DES ABSENCES POUR :

N° D'IMMATRICULATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE + CLÉ

CODE COMMUNE OU PAYS

QUALIFICATION

ENTRÉE SORTIE

ANCIENNETÉ NETE AU 31 MARS

SALAIRE MENSUEL DE BASE AU 31 MARS

NOMBRE DE MOIS DE TRAVAIL DU MOIS (1) AU 31/03/2013

ACCIDENT DE TRAVAIL

DE TRAJET MALADIE PROFESSIONNELLE MATERNITÉ MALADIE NON PROFESSIONNELLE AUTRES

1 M. GILLETTE PIERRE
1.64.05.97.109.443 / 60

2 M. THOMATE YOLIANE
2.89.08.75.001.331 / 49

17/06/1964
FR

27/08/1989
PARIS

C 0 0 2 0
M O
A 0 0 5
E T A M

11 04 09 06

31 01

15,75 350

1950 09 20

5 607

20 095

Pour chaque salarié inscrire le nom et le n° SS complet - ne pas oublier la clé ! La date de naissance est obligatoire de même que le code Commune ou le nom du pays de naissance.

Métier et qualification figurent sur les tables de codification jointes à la DNA

La Période d'emploi est à renseigner. Par exemple, pour un salarié arrivé dans l'entreprise le 11 avril de la campagne en cours, inscrivez 11 04 ; pour un salarié ayant quitté l'entreprise le 09 juin, inscrivez 09 06. Créez autant de lignes sur la DNA que de périodes d'emploi pour un salarié embauché et débauché plusieurs fois dans la période

Vérifiez l'ancienneté : E est l'ancienneté en entreprise et P dans la profession

Indiquer pour un salarié mensualisé ou payé à un taux horaire, la durée travaillée en heures pour les ouvriers et les apprentis ouvriers

Inscrire le salaire total brut versé au cours de la période

Les temps des absences (AT, accident de Trajet, MP, maternité, paternité, MNP ou autres) doivent être exprimés en heures pour les salariés horaires ou mensualisés et en mois et jours ouvrables pour mensuels.

8 ADHÉRENT N° 0025768/J CONGÉS 2018

1 / A pré
2 / Arron
3 / Nom
4 / Mont
* / Mettr

Cases à cocher. 1-indiquer si le salarié est un apprenti - joindre le contrat. 2- si vous appliquez à sa rémunération l'abattement de 10% pour frais professionnels 3- s'il s'agit d'un salarié à temps partiel ou d'un tâcheron. Pour changer l'information d'une case biffez-la